



LES SECTIONS FO ALSTOM
SAINT-OUEN⁽ⁱ⁾ VOUS INVITENT A

UNE RÉUNION D'INFORMATION SYNDICALE

CE VENDREDI 1^{er} JUIN DE 14H à 15H

Salles Kappa 1 et 2 (RdC)

Ordre du jour :

- **Salaires et prime d'intéressement**
- **Présentation du guide syndical des congés FO¹** – Rien ne justifie que les collègues d'OMEGAT ne bénéficient pas des 3 jours de ponts par an (en plus des jours de congé payé et des RTT) !
- Points divers (préretraite amiante, ...)

Avec une enveloppe de 2% pour l'augmentation des salaires cette année et une absence d'intéressement, **c'est une perte de pouvoir d'achat pour la très grande majorité des collègues !**

La Direction générale d'Alstom Transport S.A. a annoncé aux organisations syndicales qu'elle comptait faire une avance de 500€ sur la prime d'intéressement de l'an prochain.

Ceci appelle plusieurs remarques :

¹ Pourquoi un guide syndical des congés ? Nous avons constaté que les droits des salariés en matière de congés n'étaient pas toujours appliqués de manière systématique par la Direction et que parfois les salariés n'étaient pas informés de leurs droits et de ce fait n'en bénéficiaient pas. Ce guide a pour but de combler ce déficit d'information.

1. ce montant est loin de compenser la baisse du montant total des primes de participation et intéressement comme le montre le tableau suivant :

	Intéressement	Participation	Total
Moyenne 2007 à 2011	2278 €	964 €	3242 €
Moyenne 2007 à 2009	2914 €	1260 €	4174 €
Moyenne 2010 à 2011	1773 €	520 €	2293 €
Proposition Direction 2012	500 €	1150 € (prévision)	1650 €

Notons par contre qu'un dividende en hausse de 29% est prévu pour les actionnaires d'Alstom cette année !

2. Il s'agit d'une avance, ce qui signifie que ceux qui quitteront l'entreprise prochainement devront en rembourser une partie.
3. Le versement de cette avance est subordonné à la signature du nouvel accord d'intéressement...

FO a demandé une prime exceptionnelle, et non une avance en compensation de l'absence d'intéressement, de façon à obtenir un montant équivalent aux années précédentes.

**Pour vous informer, pour faire vos propositions,
pour établir les revendications du personnel,
venez tous à la réunion d'information syndicale ce vendredi !**

Chaque salarié(e) bénéficie d'une heure d'information syndicale par semestre prise sur le temps de travail. Numéro d'imputation : 200400022

Pour tout contact : Charles MENET, p.6018; Nathalie DUPUY, p.9194; Xavier KREBS, p.6004; Yves STROBBE, p.6617; Jean-Marie VERLOT, p.6459; Michel GARCIA, p.6343; Catherine BOUZARD, p.1367.